

Lannion, le 12 juin 2020 – 7h30

LARGE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL : LUMIBIRD LEVE 36,3 M€ POUR SA CROISSANCE EXTERNE

- **Taux de souscription de 195%**
- **Exercice intégral de la clause d'extension**
- **Emission de 4 037 015 actions nouvelles à 9,00 € par action**

Le Groupe LUMIBIRD, leader européen des technologies laser, annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du DPS lancée le 21 mai 2020. La demande totale s'est élevée à environ 61,6 millions d'euros, soit un taux de souscription de 195%. La direction du Groupe a ainsi décidé d'exercer intégralement la clause d'extension, ce qui porte le montant brut levé à 36,3 millions d'euros.

Pour Marc Le Flohic, Président Directeur Général de Lumibird, « *Les fonds levés à travers cette opération vont nous permettre de poursuivre le déploiement de notre stratégie de croissance externe, en saisissant de nouvelles opportunités d'acquisition sur nos marchés stratégiques. Je remercie nos actionnaires – professionnels et privés – de leur confiance et de leur fidélité, en particulier dans la période de crise que le monde traverse aujourd'hui. Ces nouvelles ressources financières ont d'autant plus de valeur dans ce contexte.* »

3 342 172 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 95,2% des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 3 503 841 actions nouvelles : elle a été servie à hauteur de 694 843 actions nouvelles.

Le produit brut de l'augmentation de capital s'élève à 36 333 135 euros, prime d'émission incluse, correspondant à l'émission de 4 037 015 actions nouvelles au prix de souscription de 9,00 euros par action nouvelle.

Les 36,3 millions d'euros levés seront affectés en priorité et en totalité au financement d'éventuelles opérations de croissance externe¹, notamment en vue de l'acquisition de nouvelles technologies lasers. Le produit de l'augmentation de capital sera conservé par Lumibird jusqu'à ce que des opportunités de croissance externe se concrétisent ou que Lumibird décide de réallouer ces fonds, notamment pour l'investissement en interne dans des projets de recherche et développement. En cas de réallocation des fonds, Lumibird publiera un communiqué à cet effet. Il est précisé que le produit de l'augmentation de capital ne servira pas au financement ou au refinancement de l'acquisition par Lumibird des activités laser et ultrason d'Ellex, ni au financement du fonds de roulement et des dépenses courantes de l'entreprise.

A l'issue de l'augmentation de capital, le capital social de Lumibird s'élèvera à 22 466 882 euros, divisé en 22 466 882 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

¹ Il n'existe pas à ce jour de projets de croissance externe, autres que ceux qui ont déjà fait l'objet d'une annonce au public, pour lesquels Lumibird a pris des engagements fermes.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sont prévus le 16 juin 2020. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par Lumibird à compter de cette date. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de Lumibird et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FRO00038242.

Dans le cadre de l'opération, la société ESIRA, société contrôlée par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de Lumibird, a souscrit à titre irréductible à hauteur de 7 452 816 droits préférentiels de souscription (dont 26 droits préférentiels de souscription formant rompus ont été acquis sur le marché) permettant la souscription de 1 419 584 actions nouvelles et a placé un ordre de souscription à titre réductible de 679 160 actions nouvelles qui a été servi à hauteur de 477 328 actions nouvelles. La société EURODYNE, société dont le capital est intégralement détenu par ESIRA, qui en est également le Président, a souscrit à titre irréductible à hauteur de 2 804 160 droits préférentiels de souscription (dont 1 783 488 droits préférentiels de souscription correspondaient aux actions détenues par EURODYNE préalablement à l'opération et 1 020 542 droits préférentiels de souscription ont été acquis sur le marché) permettant la souscription de 534 100 actions nouvelles.

En conséquence de ces souscriptions, la participation des sociétés ESIRA et EURODYNE dans le capital et les droits de vote de la Société évoluera comme suit, postérieurement au règlement-livraison des actions nouvelles:

	Avant opération			Après opération		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾
ESIRA ⁽³⁾	7.452.790	40,44%	36,70%	9.349.702	41,62% ⁽⁴⁾	38,41% ⁽⁴⁾
EURODYNE ⁽⁵⁾	1.783.488	9,68%	16,51%	2.317.588	10,32%	15,97%
Concert ESIRA/EURODYNE	9.236.278	50,12%	53,21%	11.667.290	51,93%	54,38%
Auto-détention	193.990	1,05%	-	192.484	0,86%	-
Public	8.999.599	48,83%	46,79%	10.607.108	47,21%	45,62%
Total	18.429.867	100%	100%	22.466.882	100%	100%

⁽¹⁾ les pourcentages de droits de vote avant opération exprimés dans ce tableau sont calculés en tenant compte des actions auto-détenues par la Société, sur la base de 20.305.705 droits de vote avant opération.

⁽²⁾ les pourcentages de droits de vote après opération exprimés dans ce tableau sont calculés en tenant compte des actions auto-détenues par la Société, sur la base de 24.342.720 droits de vote après opération.

⁽³⁾ la société ESIRA est une société par actions simplifiée contrôlée par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de Lumibird.

⁽⁴⁾ ESIRA, dont la participation à ce jour est située entre 30% et 50% du capital et des droits de vote de la Société, franchira à la date de règlement-livraison des actions nouvelles, à la hausse et à titre individuel, les seuils de 1% du capital et des droits de vote de la Société, ce qui sera générateur d'une obligation de déposer une offre publique sur les actions Lumibird en vertu des articles 234-2 et 234-5 du règlement général de l'AMF. Dans ce contexte, ESIRA a sollicité et obtenu de l'AMF le 9 juin 2020, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique obligatoire en application des dispositions de l'article 234-9 6° du règlement général de l'AMF, dans la mesure où les sociétés ESIRA et EURODYNE détiennent de concert, préalablement à l'augmentation de capital, la majorité des droits de vote de Lumibird.

⁽⁵⁾ la société EURODYNE est une société par actions simplifiée de droit français dont le capital est intégralement détenu par ESIRA, qui en est également le Président.

Intermédiaire financier

Chef de File et Teneur de Livre
LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP



Conseil financier
MIDCAP PARTNERS



LUMIBIRD est un des plus grands spécialistes mondiaux du laser. Fort de 50 années d'expérience et maîtrisant les technologies de laser à solides, de laser diodes et de laser à fibres, le Groupe conçoit, fabrique et distribue des lasers haute performance à usages scientifiques (laboratoires de recherche, universités), industriels (production, défense/spatial, capteurs Lidar) et médical (ophtalmologie).

Issu du rapprochement en octobre 2017 entre les Groupes Keopsys et Quantel, LUMIBIRD, fort de plus de 560 collaborateurs et plus de 110 M€ de chiffre d'affaires en 2019 est présent en Europe, en Amérique et en Asie.

Les actions de LUMIBIRD sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris. FR0000038242 – LBIRD www.lumibird.com

Contacts

Groupe LUMIBIRD
Marc Le Flohic
Président Directeur Général
Tel. +33(0) 1 69 29 17 00
info@lumibird.com

Groupe LUMIBIRD
Aude Nomblot-Gourhand
Secrétaire Générale – CFO
Tel. +33(0) 1 69 29 17 00
info@lumibird.com

Calyptus
Mathieu Calieux
Relations Investisseurs
Tel. +33(1) 53 65 37 91
lumibird@calyptus.net

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel au sens du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

Ni les actions nouvelles, ni les droits préférentiels de souscription n'ont été enregistrés en application du *US Securities Act* de 1933, tel qu'amendé (le « *Securities Act* »), ou auprès d'aucune autorité de régulation boursière dépendant d'un État ou d'une autre juridiction aux États-Unis. Le Document d'Enregistrement Universel, l'amendement au Document d'Enregistrement Universel, la note d'opération, le résumé du Prospectus et tout autre document établis dans le cadre de la présente opération ne doivent pas être distribués aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou une offre publique des actions Lumibird aux États-Unis ou dans un quelconque pays.